



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole académique de la formation continue

Rectorat
EAFC
Site Amboise

Clermont-Ferrand, le 30 août 2022

Affaire suivie par :
Sandrine MONTENOT
Tél : 04 73 99 34 92
Mél : ce.EAFC@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mesdames, Messieurs,

La formation continue des personnels est l'une des priorités de notre ministère. C'est aussi l'une des priorités de notre académie avec la volonté d'être au plus proche des besoins individuels et des attentes de nos territoires.

Par ce courrier, nous vous annonçons que le programme académique de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et Psy EN est en ligne.

L'intranet SELIA est le seul canal de consultation de ce programme. Il est accessible à partir de https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcms2_28601/organisation-academique-et-metiers,

en cliquant sur



Comme l'an dernier, afin de mieux coordonner vos impératifs professionnels avec vos intentions de formations, **deux campagnes d'inscription** sont mises en place :

- la première du **29 août au 18 septembre 2022** concerne les actions de formation qui auront lieu d'octobre 2022 à janvier 2023 ;
- la seconde **début janvier 2023** pour les formations prévues de fin février à juin 2023. La 2^{nde} campagne d'inscription fera l'objet d'une nouvelle communication.

En cohérence avec le nouveau schéma directeur de la formation, la présentation de l'offre de formation a évolué et sa consultation est possible à partir de plusieurs entrées, cycles, parcours, domaines d'activité.

L'offre de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et Psy EN est intégrée aux cycles Personnels de l'enseignement secondaire ou Enseignants contractuels et néo titulaires. *Les autres cycles ne sont pour l'instant pas actifs ou concernent un autre public.*

Sous chaque cycle, les formations (modules) sont inscrites dans un parcours et/ou à un domaine d'activités.

Pour effectuer vos choix de formation (4 vœux) en toute connaissance, nous vous conseillons fortement de consulter la **description complète du module** (public ciblé, objectifs, contenus, modalités, dates,...), en cliquant sur le bouton .

Quelques actions de formation sont programmées sur des périodes de vacance des classes (congés scolaires d'automne, d'hiver ou de printemps). Suite au décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019, elles donnent droit pour les personnels d'enseignement à une **allocation de formation**. Dans la fiche descriptive du module, cette information apparaît dans la rubrique « ***Précisions importantes*** ».

L'équipe de l'école académique de la formation continue (EAFC) se tient à votre disposition pour toute précision.

**Le Directeur de l'école académique
de la formation continue
de l'académie de Clermont-Ferrand**



Patrick AJASSE